

Interpellation présentée par le député:

M. Alain Charbonnier

Date de dépôt: 12 février 2004

Interpellation urgente écrite

Dons et prestations gratuites de l'Etat de Genève

Les récents évènements liés au centre de Lullier ont révélé, que des dons et des prestations étaient dispensés gracieusement à un certain nombre de citoyens-ennes de la République. Cette pratique s'est effectuée sur plusieurs dizaines d'années en totale opacité, sans aucune procédure transparente.

Le Conseil d'Etat a pris les mesures (voir le point de presse du 11 février 2004), qui s'imposaient, afin que cette pratique soit abolie et nous en sommes satisfaits.

Toutefois, nous espérons, que tous les services de l'Etat de Genève et des institutions subventionnées, respectent ces principes d'équité et de transparence, lorsque des dons et des prestations sont offertes à des citoyens-ennes de notre canton.

Notre question est la suivante :

Le Conseil d'Etat compte il faire une étude des différents services de l'Etat de Genève et des institutions subventionnées, qui peuvent offrir des dons et prestations gratuites, afin d'y instaurer cette même pratique de transparence et d'équité, que celle choisie pour le centre de Lullier ?